LEGENDE

Limite communale

Zones urbaines

- UA — Zones urbaines anciennes (avant 1950)
- UAp — Zones urbaines anciennes patrimoniales (avant 1950)
- UB — Zones urbaines récentes (après 1950)
- UD — Zones urbaines peu denses (OAP)
- Uat — Zones urbaines à vocation touristique (OAP)
- Ucp — Zones urbaines de camping
- Ue — Zones urbaines à vocation économique
- Uparc — Zones urbaines à vocation mixte (OAP)

Zones à urbaniser

- 1AU — Zones à urbaniser à court terme (OAP)
- 1AUat — Zones à urbaniser à court terme à vocation touristique (OAP)
- 2AU — Zones à urbaniser à long terme

Zones agricoles

- Aa — Zones agricoles de chaumes d'altitude
- Ac — Zones agricoles constructibles
- Ac1 — Zones agricoles constructibles dédiées aux serres horticoles
- Af — Zones agricoles de prés de fauche
- Ap — Zones agricoles de pâturages

Zones naturelles et forestières

- Nat — Zones naturelles à vocation touristique
- Nf — Zones naturelles de forêt
- Nj — Zones naturelles de jardins et de vergers
- Np — Zones naturelles à vocation éco-sylvopastorales
- Nsk — Zones naturelles dédiées aux pistes de ski
- Nsl — Zones naturelles dédiées aux sports et loisirs

Autres prescriptions

- Changement de destination autorisé
- Bâti soumis à l'annexe architecturale
- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une OAP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut Rhin
Vallée de Saint-Amarin

Vallée de Saint-Amarin
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3. REGLEMENT GRAPHIQUE

3.1. PLAN DE ZONAGE

Version approuvée du 14/03/19

Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2019

Le Président

François TACQUARD

GEISHOUSE
ban communal

N

échelle 1/4000e